

## Quels critères d'alerte pour activer le dossier dormant ?

Une réponse positive à l'une de ces questions, vous indique que vous pouvez nous contacter, par simple appel sur notre plateforme, pour déclencher la prise en charge rapide de votre résident :

- Avez-vous **besoin d'aide** dans la prise en charge de votre résident ?
- Un **nouvel élément clinique** préoccupant est-il apparu dans la Prise en Charge de votre résident ?
- Une **dégradation** est-elle prévisible dans les **72h** ?

Notez que d'autres critères personnalisés peuvent être identifiés par le praticien d'HAD de l'HAD AP-HP et par le médecin demandeur.

## Qui contacter ?

- Appelez notre plateforme d'admission au **01 73 73 57 57**

Du lundi au vendredi\* de 8h30 à 17h30.

- \* Pas d'admission nocturne, ni le week-end.
- \* Pas de prise en charge dans la journée si appel après 12 heures, sauf exception (voir avec notre plateforme d'admission).

## L'Hospitalisation à Domicile en EHPAD

### Contactez-nous

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30

Plateforme d'admission adulte

**01 73 73 57 57**

**had.adulte@aphp.fr**

Fax: 01 73 73 56 56

Un médecin,  
est joignable pour répondre  
à vos questions.

## Votre contact

**Madame Arzu TACKIN**

Chargée de mission  
relation ESMS

Portable: 06 30 55 53 88  
arzu.tackin@aphp.fr

Pour en savoir plus :  
[www.hospitalisationadomicile.aphp.fr](http://www.hospitalisationadomicile.aphp.fr)



LE DOSSIER

DORMANT

EN EHPAD

**01 73 73 57 57** >>>

@had.aphp



## Quel résident peut en bénéficier ?

- Le résident, ayant besoin de **soins de confort** et/ou en **démarche palliative**, avec une dégradation de son état général et dont le décès est prévisible à court terme (dans les 3 mois).
- Le résident présentant une pathologie chronique à risque de décompensation sans ré-hospitalisation envisagée.

## Qui peut faire la demande ?

- Le médecin coordonnateur de l'EHPAD
- Le médecin traitant du résident
- Le réseau de soins palliatifs du résident
- L'équipe de soins palliatifs prenant en charge le patient
- Le service hospitalier dans lequel se trouve le patient.

## Qui sont vos interlocuteurs à l'HAD AP-HP ?

- **L'infirmière de coordination** qui fera l'évaluation pour la création du dossier dormant.
- Le **praticien d'HAD** de l'unité de soins qui co-construit, avec vous, le projet d'accompagnement de la fin de vie du résident et qui fera le suivi de son état de santé.
- Le **cadre de santé** de l'unité de soins qui pourra participer, avec le médecin coordonnateur, au suivi de l'état de santé du résident.

## Territoire d'intervention des Unités de Soins Adulte

